

Enfin, je crois que les scrutateurs, les agents et le secrétaire d'élection feront leur devoir. Ils seront là à l'heure de l'ouverture du bureau pour recompter les bulletins qui n'ont pas servi. S'il restait huit ou dix, ou même cinquante bulletins de ce genre, on pourrait les mettre dans une enveloppe qui serait cachetée par l'agent ou l'officier rapporteur. Cela suffirait et l'on n'aurait pas besoin de cacheter les autres bulletins qui sont déjà dans l'urne.

M. McKENZIE: Je n'ai pas eu le temps d'étudier très attentivement les dispositions régissant ces bureaux provisoires, et je ne me fais pas une idée très exacte de la façon dont ils doivent fonctionner. Je veux tout simplement déclarer que je suis absolument opposé au principe.

M. DUFF: Très bien.

M. McKENZIE: J'estime que c'est empiéter sur le vieux principe bien établi et bien compris qui veut que tout le monde vote le même jour. La garantie et la satisfaction que celui-ci donne à toute la population sont une considération plus importante pour le public que l'accommodement des quelques électeurs qui pourront voter à ces bureaux provisoires. Je ne fais qu'exprimer mes idées personnelles et je dis que je suis absolument opposé à cela, car c'est un expédient auquel nous ne devrions pas avoir recours dans ce pays. Tout le monde doit voter le jour de l'élection, et il y a vraiment très peu de gens qui ne peuvent pas être présents pour voter ce jour-là, s'ils veulent seulement s'en donner la peine et s'ils désirent réellement exercer leur droit de vote. Dans la plupart des villes les bureaux de votation sont maintenant ouverts à partir de six heures du matin. Quant aux personnes qui doivent partir de bonne heure, si l'on retardait le train d'une demi-heure pour leur permettre de voter avant de partir, ce serait très bien. Je répète que je suis absolument opposé au mécanisme compliqué qui est prévu à cet article et qui ne peut pas faire autrement que de créer beaucoup de mécontentement.

M. TURGEON: Quand cet article a été discuté il y a quelques jours j'ai été un des premiers à m'opposer au système des bureaux provisoires. J'estime que le public sait trop combien le vote est secret et sacré pour accorder à quelques personnes un privilège spécial comme celui qu'il s'agit d'accorder. Si les pays démocratiques ont adopté la méthode par laquelle tous les votes sont donnés le même jour, c'est pour rendre

l'élection plus secrète et en même temps pour empêcher l'action de certaines influences qui pourraient être mises en œuvre si la violation durait plusieurs jours.

Je suis bien aise que mon honorable collègue du Cap-Breton-Nord (M. McKenzie) ainsi que mon honorable collègue de Lunenburg (M. Duff) se rallient à ma thèse. Evidemment le maître objectif visé dans ce projet d'innovation est de permettre aux voyageurs de commerce de voter sans trop d'inconvénients. Or, on le sait, à certains moments et surtout le dimanche, les voyageurs de commerce sont chez eux. Si le jour du scrutin était fixé au lundi tous ceux qui ne sont pas d'ordinaire chez eux, pourraient savoir cinq ou six semaines d'avance, que le scrutin aurait lieu le lundi; ils prendraient leurs dispositions en conséquence et voteraient ce jour-là, avant de se mettre en route. Les pêcheurs des provinces maritimes préféreraient que le scrutin fut fixé au lundi, de préférence à tout autre jour de la semaine, parce qu'ils partent de bonne heure le lundi et ne reviennent chez eux que le samedi suivant. Il serait possible que certains électeurs fussent absents ce jour-là, mais cela arriverait quand bien même on fixerait le scrutin à un autre jour. Pour l'accommodement des employés de chemins de fer demeurant en ville ou dans la banlieue, j'ai déjà suggéré qu'il faudrait leur permettre de voter de bonne heure, le matin et tard, dans la soirée. Voilà la meilleure proposition que je puisse offrir au comité, si nous tenons à adhérer au système actuel et à conserver le secret et la sincérité des opérations électorales. On aurait beau avoir recours à toutes les précautions voulues, ces bureaux de vote provisoires donneront lieu à nombre d'actes de corruption, en certaines parties du pays.

L'hon. M. GUTHRIE: La déclaration que j'ai faite relativement au projet d'amendement, complétée par la proposition du chef de l'opposition (M. Mackenzie King) concorde-t-elle avec ce que le comité juge à propos d'adopter? S'il en est ainsi, quand le comité se réunira de nouveau, je lui soumettrai l'amendement préparé dans ce but.

M. CAHILL: Est-il entendu que l'ouverture des boîtes de scrutin doit se faire en présence du président d'élection et de l'agent?

L'hon. M. GUTHRIE: Les agents préposés aux bureaux de vote provisoires jouiront de tous les pouvoirs qu'ils exercent aux autres bureaux de vote; seulement je ne saurais consentir à ce que les enveloppes